

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2022	58

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE  
8, Place de l'Eglise  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUIN 2022

Nombre de membres	Le 8 Juin 2022 à 19 H 30
En exercice : 23	le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
Présents : 15	au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
Votants : 19	séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

**PRESENTS :** SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, GAILLET Gérard, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ROBERT Bruno, ZITO Josette, CAVROS Henri, RIFFET Michel, POUSSON Fanny

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame ALEXANDRE Valérie qui a donné pouvoir à Monsieur ADOUENI Léon  
Monsieur GOMIS qui a donné pouvoir à Madame THIMOTHE Ketty  
Madame ESPOSITO Laetitia qui a donné pouvoir à Madame POUSSON Fanny  
Madame BOULE qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique  
Madame MASSAU Fatima

**ABSENTS :**

Madame HAMARD Angèle  
Madame CHEVALIER Christine  
Monsieur LUKUNGA Joseph

**Secrétaire de séance :** Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi

**Date de convocation :** 31 Mai 2022

**Date d'affichage :** 31 Mai 2022

**OBJET : PROPOSITION DE VENTE DE PARCELLES COMMUNALES A DES PARTICULIERS**

Les services communaux ont été sollicités par deux riverains souhaitant acquérir des bandes de terrain appartenant à la commune jouxtant leur propriété.

Monsieur et Madame B., domiciliés 1, rue du Docteur Calmette, demandent l'acquisition de la parcelle AK n°121 d'une surface de 54 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique,

Monsieur et Madame G., domicilié 48 rue Cambacérès, demandent l'acquisition de 20m<sup>2</sup> de la parcelle AK n° 285 d'une surface de 93 m<sup>2</sup>. Le principe de la vente avait été acceptée lors du Conseil Municipal du 5 Octobre 2018, le prix de vente devait être arrêté lors d'un prochain Conseil.

Par deux avis rendus les 17 Décembre 2021 et 5 Janvier 2022, les services des domaines ont fixé le prix de vente des parcelles comme suit :



- La parcelle AK n°121 d'une contenance de 54m<sup>2</sup> située 1, rue du Docteur Calmette est estimée à 540€ soit 10€/m<sup>2</sup>. Cependant, la cession pour l'euro symbolique n'appelle pas d'observation de la part du service des Domaines
- La parcelle AK n°285 d'une contenance de 93m<sup>2</sup> située rue de la République est estimée à 1000€ soit 10.75€/m<sup>2</sup>. Le prix d'achat pour la bande de 20m<sup>2</sup> serait donc de 215€.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rétrocéder les parcelles à des particuliers, au prix de vente des domaines ou à l'euro symbolique, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente de ces parcelles.

#### DECIDE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et L2122-21 ;

**Vu** la demande de Monsieur et Madame BENSMAINE, domiciliés 1, rue du Docteur Calmette, demandent l'acquisition de la parcelle AK n°7121 d'une surface de 54 m<sup>2</sup>.

**Vu** la demande de Monsieur et Madame GUILLAUME, domicilié 48 rue Cambacérès, demandent la rétrocession de 20m<sup>2</sup> de la parcelle AK n° 285 d'une surface de 93 m<sup>2</sup>.

**Vu** l'avis des domaines rendu le 17/12/2021 fixant le prix de vente de la parcelle AK n°285 d'une contenance de 93m<sup>2</sup> située rue Cambacérès à 1000€ soit 10.75€/m<sup>2</sup>

**Vu** l'avis des domaines rendu le 05/01/2022 fixant le prix de vente de la parcelle AK n°121 d'une contenance de 54m<sup>2</sup> située rue de la République à 540€ soit 10€/m<sup>2</sup>

La Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à rétrocéder les parcelles à des particuliers, au prix de vente des domaines et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente de ces parcelles.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré à Le Plessis Belleville,  
Le 8 Juin 2022

Le Maire





Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20220608-2022-58-DE  
Date de réception préfecture : 21/06/2022

2021\_60500\_90324\_avis

